

L'Apollinaire

Prochaine parution : 13 septembre 2023

Date de tombée : 21 août 2023



Table des matières

Mot du maire.....	2	Urbanisme.....	8
Affaires municipales.....	3	Service de sécurité incendie.....	9
Bibliothèque au Jardin des livres.....	4	Travaux publics.....	10
Loisirs et sports.....	7	Organismes et partenaires.....	12
		Procès-verbaux.....	18

Mot du maire

Coupe des arbres sur la route 273

Plusieurs ont remarqué la coupe des pins le long de la route 273 à la hauteur de l'école Les sentiers. Nous sommes les premiers à trouver malheureux la coupe de ces arbres. Toutefois, avant d'autoriser cette coupe, la Municipalité a fait faire une analyse par un ingénieur forestier indépendant pour savoir s'il était possible de les préserver, malgré le développement résidentiel qui se construit. Comme le rapport ne nous recommandait pas de garder ces pins pour des raisons de sécurité, nous avons autorisé le promoteur à les couper. En effet, une tranchée doit être creusée le long de la ligne d'arbres pour faire passer les infrastructures d'aqueduc et d'égout. Ces travaux feront en sorte de couper la majorité des racines et de fragiliser grandement ces arbres, les rendant vulnérables aux grands vents et dangereux pour les citoyens.

Nous avons exigé au promoteur de doubler le nombre d'arbres qui sera replanté. À terme, l'impact végétal sera minimisé.

Pour la Municipalité, il est important de verdir son territoire et nous sommes conscients que le développement résidentiel peut apporter des changements. Toutefois, la Municipalité met en place plusieurs mesures pour atténuer ces impacts. Une de ces mesures est de planter chaque année plusieurs dizaines d'arbres à différents endroits pour améliorer la canopée et réduire les îlots de chaleur.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous rappeler qu'il est aussi de votre responsabilité de planter des arbres. En effet, le règlement municipal oblige chaque résidence à avoir un arbre en façade. Si ce n'est pas déjà fait, je vous incite à le faire dès cet été. N'oubliez pas que le meilleur moment pour planter un arbre, c'est il y a 20 ans!

Travaux de réfection de la route 273

Après plusieurs années de négociation avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, j'ai le plaisir de vous annoncer que des travaux majeurs de réfection de la route 273 s'amorceront cet été. Nous avons obtenu la confirmation du Ministère que ces travaux se feront sur deux ans. Afin de sécuriser le secteur, la Municipalité a fait ajouter une piste multifonctionnelle du côté sud de la route et un trottoir du côté nord. Cet ajout sera aux frais de la Municipalité, mais il était impensable pour nous de reconstruire cette route sans l'ajout de liens pour une mobilité sécuritaire à pied et à vélo.

Eau potable

Enfin, la venue de l'été rime avec l'augmentation de la consommation en eau potable. Je désire donc vous sensibiliser à nouveau sur l'importance de consommer l'eau de façon responsable. Rappelons que des barils d'eau de pluie sont en vente au bureau municipal et qu'une entrée de voiture se nettoie très bien avec un balai et non avec l'eau de l'aqueduc. Protégeons notre environnement, consommons l'eau de façon responsable!

Bon été à toutes et à tous!

Votre maire,
Jonathan Moreau



Affaires municipales

Facture de taxes 2023



30 novembre
4^e versement

Pour plus d'informations ou pour un changement d'adresse :

taxation@st-apollinaire.com

418 881-3996, poste 225

Lecture des compteurs d'eau – Juillet et août

Deux représentants clairement identifiés au nom de la Municipalité passeront faire la lecture de votre compteur d'eau entre le début du mois de juillet et la fin du mois d'août.

Compteur intérieur

Les représentants passeront sans rendez-vous. Si vous êtes absents, ils laisseront une affiche à votre porte vous avisant de leur passage et de la marche à suivre pour nous transmettre les informations au plus tard le **30 septembre**.

Compteur extérieur

Votre responsabilité est de rendre accessible le dispositif de lecture.

Modifications à l'horaire

Saint-Jean-Baptiste, Confédération et Fête du travail

Urgence - Travaux publics

Pour signaler une urgence, composez le 418 808-9406 en tout temps.

	Vendredi 23 juin	Vendredi 30 juin	Lundi 4 septembre
Bureau municipal	Fermé	Fermé	Fermé
SAAQ - Mandataire	Fermé	Fermé	Fermé
Centre multifonctionnel	8 h à 17 h : fermé 17 h à 22 h : ouvert	8 h à 17 h : fermé 17 h à 22 h : ouvert	8 h à 17 h : fermé 17 h à 22 h : ouvert
Bibliothèque	Fermé	Fermé	Fermé

Horaire estival – jusqu'au 25 août inclusivement

Bureau municipal

- Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

Bureau mandataire de la SAAQ :

- Lundi au mercredi : 8 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : 8 h 30 à 20 h
- Vendredi : 8 h 30 à 15 h

Centre multifonctionnel

- Lundi au jeudi : horaire régulier
- Vendredi au dimanche : ouvert si des activités y sont prévues



Faits saillants du rapport financier 2022

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2022, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Jonathan Moreau, maire

Rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2022 nous indiquent que les revenus 11 809 483 \$ et que les revenus d'investissement ont cumulé à 11 594 071 \$ (subventions et investissements), ce qui a généré des revenus totaux de 23 403 554 \$ pour cet exercice financier. Les différentes dépenses ont totalisé 12 087 536 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 313 634 \$.

À même date, la Municipalité possédait un surplus accumulé non affecté de 1 976 648 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2022.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme comptable Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Traitement des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2022, était la suivante : le maire recevait un montant de 37 673.24 \$ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 18 836.62 \$ pour un montant total de 56 509.86 \$.

La rémunération des conseillers et conseillère était fixée à 12 557.49 \$ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 6 273.13 \$ pour un montant total de 18 830.62 \$.

Faits saillants

Outre le maintien des opérations régulières de la Municipalité, l'année 2022 a été marquée par l'ensemble des travaux d'infrastructures réalisés sur plusieurs voies de circulation, soit :

- Rues Industrielle, Masse, Rousseau & Principale
- Rue Roger
- Rue des Érables
- Rue Chainé
- Rue Goulet
- Rue Demers
- Rue Laurier
- Rang Saint-Lazare
- Rang Bois-Joly Ouest
- Rang Saint-Lazare
- Route Bois-de-l'Ail
- Rue Beauregard
- Terrain sur la rue du Parc

Au Service de sécurité incendie :

- Ameublement et équipement pour caserne

Concernant l'hygiène du milieu :

- La recherche en eau

Au Service des loisirs et des sports :

- Patinoire couverte réfrigérée
- Jeu d'eau
- Zamboni
- Aménagement parc derrière Maison de la Famille

Bibliothèque Au jardin des livres

Vous déménagez ? Informez-nous de vos nouvelles coordonnées afin de mettre votre dossier à jour !



Du plaisir pour les enfants
dans les bibliothèques
publiques du Canada

À vos marques, prêts, lisez!

Viens à la bibliothèque
pour t'inscrire au
Club de lecture
d'été TD



Les inscriptions sont en cours jusqu'au 20 juillet.

clubdelecturetd.ca

Créé et offert par plus de 2 200 bibliothèques publiques canadiennes, ce programme national bilingue est dirigé par la Bibliothèque publique de Toronto en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada. Le soutien financier est généreusement assuré par le Groupe Banque TD.



Développé par

tpl toronto
public library

En partenariat avec



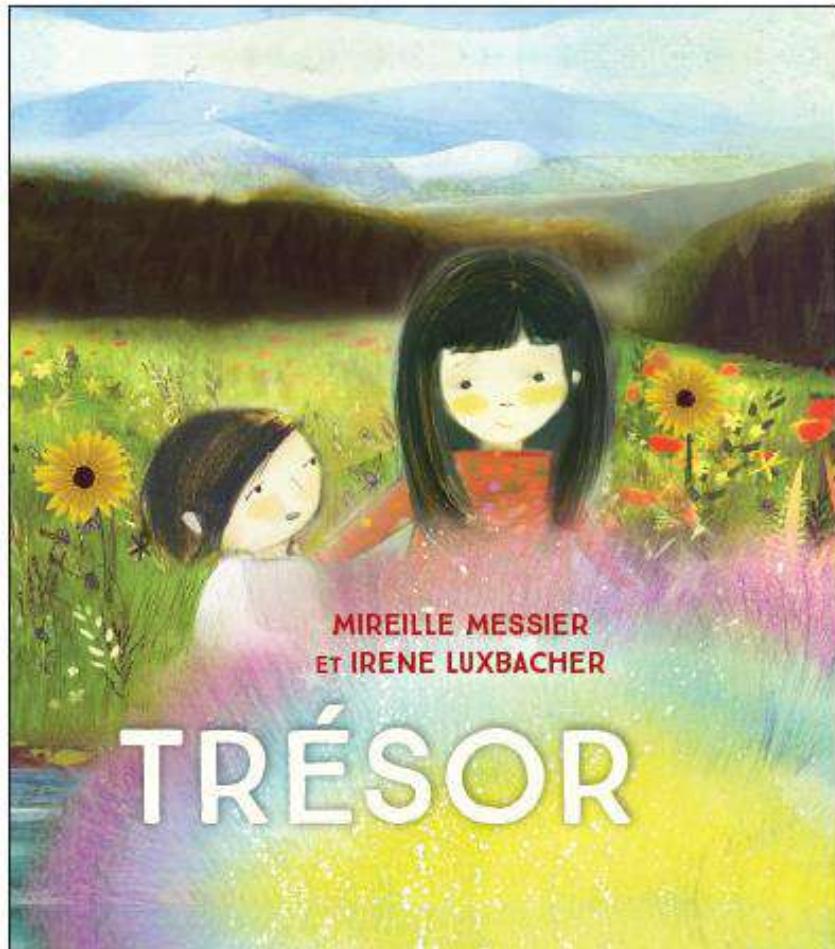
Commerce et Commerce

TD

**Club
de lecture
d'été
TD
2023**

**Rejoignez-nous
sur le Sentier
des contes du
Club de lecture
d'été TD**

Lisez une histoire en
plein air en vous promenant
au fil des pages!



Au parc derrière la Maison de la famille, du 12 juin au 4 septembre

Trésor © 2019, Mireille Messier et Irene Luxbacher
Reproduit avec la permission d'Orca Book Publishers, www.orcabook.com

Le Sentier des contes (StoryWalk®) est une idée originale d'Anne Ferguson, de Montpelier, au Vermont. Il a été conçu en collaboration avec la Kellogg-Hubbard Library. StoryWalk® est une marque de service déposée appartenant à Mme Ferguson.

ALERTE TIRAGE !

Chaque semaine, à compter du **4 juillet**, nous ferons tirer un jeu de société
parmi nos usagers !

Comment faire pour participer ? C'est simple : chaque livre lu donne droit à
un coupon de participation pour le tirage de la semaine.



Loisirs et sports

À surveiller

Programmation des loisirs – Automne

Disponible dans la première semaine d'août

Inscriptions : 1^{er} au 31 août

Inscriptions – Seigneurs de Lotbinière (saison 2023-2024)

Quand : entre la mi-juin et la mi-juillet

Surveillez la page Facebook des Seigneurs de Lotbinière.

Samedi, 26 août : réservez votre agenda!

Ce sera l'occasion de se réunir pour une journée festive au parc Terry-Fox.

- Jeux gonflables
- Challenge BBQ
- Spectacle de musique
- Et... on vous réserve quelques surprises!

La programmation complète et le nouveau nom de cet évènement seront dévoilés dans les prochaines semaines.

2023
MARCHÉS PUBLICS
EN LOTBINIÈRE

Les producteurs agricoles vous accueillent dans les 3 marchés publics sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

Légumes, fruits et autres produits locaux frais!

Numérissez ce code QR avec l'application photo de votre appareil intelligent pour consulter le calendrier des producteurs.

À SAINT-APOLLINAIRE
Marché public - Goûtez Lotbinière

Sur le site extérieur du 148, rue Principale
IGA des Sources et Jean Coutu

Les jeudis, de 14 h à 18 h,
du 29 juin au 28 septembre 2023

Projet rendu possible grâce à la collaboration de :

IGA Sources **Jean Coutu** **Saint-Apollinaire**

nos partenaires :

-
-
-
-

Urbanisme

Travaux de construction et de rénovation : un permis ou non?

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis pour **entretenir, réparer et rénover** votre propriété lorsque les travaux sont liés à l'entretien général d'une construction ou d'une partie de construction existante. Les travaux exécutés ne doivent pas modifier l'aspect extérieur de la construction, les dimensions, les superficies ou les grandeurs de pièces, la pente du toit et les ouvertures.

L'exemption de l'obligation d'obtenir un permis de construction ne vous soustrait pas à l'obligation de vous conformer à tout règlement s'appliquant.

Travaux sans permis	Travaux avec permis
Refaire une galerie de mêmes dimensions avec les mêmes matériaux	Refaire une galerie avec des dimensions différentes et/ou des matériaux différents
Rénover une pièce de la maison sans changer les dimensions de celle-ci	Réaménager un étage complet en modifiant les dimensions des pièces
Remplacer le recouvrement de la toiture ou des murs par le même matériel	Remplacer le recouvrement de la toiture ou des murs avec de nouveaux matériaux

Si votre propriété est un **bâtiment d'intérêt patrimonial, à l'intérieur ou à l'extérieur du noyau villageois**, qu'elle est située **en bordure de la route 273 dans le secteur urbain, dans les zones industrielles et commerciales**, vous êtes soumis au règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et vous devrez faire une demande de permis **pour tous les types de travaux**. La Municipalité offre également un Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Comment faire une demande de permis?

- En ligne : www.st-apollinaire.com
- Dans votre dossier citoyen sur la plateforme Voilà!

Piscines résidentielles : inspections à venir

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Toutes piscines installées **depuis le 1^{er} novembre 2010** doivent déjà être conformes à ce même Règlement. Nos équipes profiteront donc de la période estivale pour faire l'inspection des installations qui ont fait l'objet d'un permis.

Mise aux normes au 30 septembre 2025

Les piscines installées **avant le 1^{er} novembre 2010** devront se conformer aux exigences du Règlement d'ici le **30 septembre 2025**.



Service de sécurité incendie



Feux à ciel ouvert et feux d'artifice : permis ou pas?

Feux à ciel ouvert

Pour allumer un feu de camp, un feu de joie ou pour brûler des branches sur votre terrain, il est obligatoire d'obtenir un **permis de brûlage**, et ce, peu importe la saison. De plus, pendant certaines périodes de l'année où les risques de danger d'incendie sont élevés, il est possible que vous ne soyez pas en mesure d'obtenir de permis. Le niveau de risque est déterminé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Toutefois, si vous utilisez un foyer muni d'un **pare-étincelles**, il n'est pas nécessaire de vous procurer un permis et vous pourrez quand même allumer votre feu malgré une interdiction totale de feu à ciel ouvert émise par la SOPFEU.



Pour faire une demande de permis de brûlage :

Composez le 418 808-9410.

Feux d'artifice

À moins d'avoir obtenu l'autorisation de la Municipalité, il est **interdit** d'allumer des feux d'artifice ou de lancer toute autre pièce pyrotechnique en tout temps et partout sur le territoire.

Par ailleurs, à l'exception des activités organisées et autorisées par ou sous la direction de la Municipalité, le bruit engendré par l'utilisation de feux d'artifice contrevient Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (806-2017).

Pour faire une demande:
municipalite@st-apollinaire.com

Travaux publics

Le saviez-vous : la consommation d'eau potable à l'extérieur est réglementée?

PERMIS

Arrosage manuel ou lavage d'un véhicule à l'aide d'un **boyau à fermeture automatique**.

Arrosage d'une nouvelle pelouse, **entre 20 h et 23 h**, dans les **15 jours** suivant les travaux d'ensemencement ou de pose, selon la règle suivante :

- Adresse paire, jour pair
- Adresse impaire, jour impair

Arrosage avec un **système automatique**, de 3 h à 6 h, le dimanche, mardi et jeudi.

INTERDIT

Remplir une piscine entre **6 h et 20 h**, à l'exception d'un remplissage partiel lors du montage (pour garder la forme de la piscine).

En cas **d'interdiction décrétée par la Municipalité**, utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage d'une piscine.

Utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.

Pour une utilisation responsable de l'eau potable

Procurez-vous un baril de récupération d'eau de pluie

D'une capacité de 200 litres, il vous permettra de diminuer votre consommation pour l'arrosage de vos plates-bandes, votre jardin et votre pelouse.

En plus, l'eau de pluie, sans chlore et à la température ambiante, est idéale pour un jardin en santé!



Disponible sur demande directement au bureau municipal (30 \$).

Utilisez une brosse ou un balai pour nettoyer votre entrée

Vous éviterez ainsi de gaspiller en moyenne 200 litres d'eau potable.



Utilisez une toile solaire sur votre piscine

En plus d'empêcher l'évaporation de l'eau, la toile diminuera également l'évaporation des produits d'entretien : une double économie!



Respectez les consignes d'arrosage émises par les spécialistes

En effet, 85 % des problèmes relatifs aux aménagements paysagers sont causés par un arrosage abusif. Informez-vous!

Utilisez un boyau à fermeture automatique

Pour une durée d'une heure, un boyau d'arrosage sans fermeture automatique peut déverser jusqu'à 1 000 litres d'eau.



Chaque petit geste compte pour une utilisation responsable de l'eau potable!

Travaux de réfection de la route 273

En avril dernier, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a annoncé qu'il réalisera les travaux de réfection de la route 273 en deux phases, dès 2023.

La Municipalité et le MTMD se sont également entendus pour mettre à niveau les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts. Un trottoir et une piste multifonctionnelle seront également ajoutés de part et d'autre de la route, de la rue Principale à la rue Chainé.

Des impacts à la circulation sont à prévoir pendant les travaux. Surveillez notre page Facebook dans les prochaines semaines pour les détails.



Avez-vous remarqué ?

Dans le cadre du programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge d'Hydro-Québec, nous avons pu installer une borne devant Place Francoeur (94, rue Principale).

Nous poursuivons les démarches pour ajouter d'autres bornes dans les prochaines années.



Organismes et partenaires

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

JUIN 2023

BONS COUPS DES JEUNES

- Participation de nos différents points de service à un atelier sur l'utilisation des écrans.
- 2 jeunes participants à la soirée reconnaissance du bénévolat pour leur implication.
- 4 jeunes participants à notre activité régionale au Carackpotcafé.



REGROUPEMENT
DES *jeunes*
DE LOTBINIÈRE

À VENIR

- 3 juin: Cantine à la fête de la pêche de Dosquet
- 3 juin: Implication au marché des petits entrepreneurs de St Flavien
- 4 juin: Cantine à la fête des voisins d'Issoudun
- 27 juin: Assemblée générale annuelle
- 28 juin: Village Vacances Valcartier
- 29 juin: Activité ultime dans le cadre du programme de 6ième année

Activités offertes pour tous les jeunes de 12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière



www.rjlotbiniere.com



Programmation ÉTÉ 2023 29 mai au 25 août GRATUIT – Inscription – Infos

www.maisonfamilielotbiniere.com 418-881-3486

POUR (PARENTS, MÈRES, PÈRES, ENFANTS, GRANDS-PARENTS, FEMMES, HOMMES, **TOUTES FAMILLES**, SÉPARÉES, RECOMPOSÉES...)

LUNDI (9 à 11h) Pause-café ! On échange, sur l'actualité, on socialise	MARDI (9 à 11h) On jardine Géraldine On apprend, on prend soin, on récolte...	MERCREDI (9 à 11h) Stimulation langage motricité fine (parent-enfant) Pour apprivoiser les petits défis	JEUDI (9 à 11h) Vie de Famille (parents) On s'outille pour différents défis, soutien parent Circuits motricité (parent-enfant)	VENDREDI (9 à 11h) Santé physique et mentale Bouger ensemble parce que c'est plus plaisant
(13 à 15h) 5 juin : Échange de plantes 3 juillet : Grand Bazard ! 19 juin : Pique-nique ! 7 août : Bal costumé !	(13 à 15h) Pétting-pétanque ! Pour le plaisir de jouer et de socialiser	(13 à 15h) Périnatal'été ! Pour parents d'un bébé ou en attente d'un...	(13 à 15h) Créativité-Émotion Mieux se connaître Par la création et les émotions	(13 à 15h) Pétting-pétanque ! Pour le plaisir de jouer et de socialiser

Nos ateliers seront en extérieur chaque fois que le temps le permet

SERVICES

ÉCOUTE ACCOMPAGNEMENT : Adultes, couples, mieux surmonter les difficultés	Pour mieux INTERVENIR : Conseils éducatifs pour parents	SOUTIEN POUR HOMMES : Pour surmonter les difficultés	SOUTIEN SÉPARATION : Comment le vivre le plus harmonieusement possible, pour les enfants, pour vous	CONSULTATION PROFESSIONNELLE BRÈVE : Avocat Médiation familiale
Cocaïnomanes anonymes (toutes dépendances) Les lundis 19h	MÉDIATION CITOYENNE : Soutien concernant les conflits (voisinage, famille...)	FÊTE-CŒUR-TEMPS : Du temps pour les ainés en soulignant leur anniversaire	PRÉSENCE LOTBINIÈRE : Suivi, accompagnement, soutien lors d'un deuil	COPARENTALITÉ Pour prendre soin des parents et des enfants

Fermé du 24 juillet au 7 août Vacances de la construction



Aide-alimentaire Lotbinière est à la recherche d'administrateurs bénévoles possédant de l'expertise dans l'un des domaines suivants : technologies de l'information et des communications, agriculture, nutrition, secrétariat et gestion culinaire. Ces postes seront vacants et à combler lors de notre prochaine assemblée générale annuelle.

Pour vous inscrire, veuillez nous envoyer une lettre d'intention à aidealimentairelotbiniere@gmail.com d'ici le 1 juin 2023 expliquant la manière dont votre expérience professionnelle et personnelle peut être un atout pour notre organisme

**BESOIN
D'UN EMPLOI
D'ÉTÉ?**



ALERTE : EMPLOI D'ÉTÉ EN TRAVAIL SOCIAL

Nous recherchons une personne pour Combler le poste Étudiant dans le domaine du travail social. Vous connaissez un(e) étudiant(e) qui cherche un emploi d'été?

Vous aimez les tâches variées, travailler en équipe et notre mission vous inspire? Voici l'occasion à ne pas manquer.

Date d'entrée en fonction flexible : à partir du 15 mai. Pour plus de détails consulter notre site web : aidealimentairelotbiniere.org



Aide alimentaire Lotbinière
aidealimentairelotbiniere.org
aidealimentairelotbiniere@gmail.com
 418-728-4201



Club de pétanque de Saint-Apollinaire

La saison estivale 2023 a débutée à la fin du mois de mai. Si vous désirez vous joindre à nous, veuillez communiquer avec :

- M^{me} Diane Charest : 418 881-3263
- M^{me} Claudette Roy : 418 881-2779

Ce sera un plaisir de vous accueillir afin de s'amuser tous ensemble!

Quand : tous les jeudis, à 18 h 45

Le terrain de pétanque est situé derrière le centre multifonctionnel (20, rue Terry-Fox).

Au plaisir de vous rencontrer!

Club de fer de Saint-Apollinaire

La saison des fers est débutée!

Que vous veniez pour l'ambiance, pour l'esprit de compétition ou pour vous amuser entre amis, toutes les raisons sont bonnes pour vous joindre à nous!

Quand : tous les mardis, 19 h à 21 h 15

Le terrain de fers est situé derrière le centre multifonctionnel (20, rue Terry-Fox).

Pour plus d'informations, contactez M. Marcel Bérubé au 418 881-3032

PROGRAMME

Accès-Loisirs LOTBINIÈRE

Permet aux personnes admissibles (hommes, femmes et enfants) de participer à un LOISIR GRATUITEMENT

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Demeurer dans la MRC de Lotbinière
- Avoir une revenu avant impôt inférieur au seuil de faible revenu
- Fournir une preuve de revenu lors de l'inscription (rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)
- Se présenter en personne à un point de service le jour de l'inscription

INSCRIPTIONS

Le jeudi 7 septembre 2023

13h30 à 18h30

POINTS DE SERVICES

Centre-Femmes de
Lotbinière
(138, rue Principale, St-Flavien)
(418) 728-4402

Carrefour Emploi
Lotbinière
(1158, rue Principale, Saint-Agapit)
(418) 888-8855

Seuil de faible revenu

1 personne	29 380 \$
2 personnes	36 576 \$
3 personnes	44 966 \$
4 personnes	54 594 \$
5 personnes	61 920 \$
6 personnes	69 835 \$
7 personnes	77 751 \$

Selon Statistiques Canada 2022

La disponibilité des activités dépend des places offertes gratuitement par les organismes de loisirs

Programme inspiré par Accès-Loisirs Québec et coordonné par le Centre-Femmes de Lotbinière

CENTRE-FEMMES DE LOTBINIÈRE

Express vers Sainte-Foy

**HORAIRE
D'ÉTÉ
2023**

Du **LUNDI 29 MAI**
au **VENDREDI 18 AOÛT**
inclusivement

EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à **6h45, 8h30 et 11h15**

RETOURS : Sainte-Foy à **13h, 16h10 et 18h10**

Le trajet reste toujours le même.

 Express Lotbinière

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie :

130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

L'Entraide

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

Avec la belle température que nous avons eu samedi le 27 mai, nos bénévoles ont travaillé très fort pour notre journée de vente spéciale et notre vente de hot-dogs au profit du Relais pour la Vie de Lotbinière. Les gens de partout sont venus nous encourager et nous avons vendu pour 503 \$ de hotdogs, croustilles, liqueurs, bouteilles d'eau et collations. Dans notre magasin et à l'extérieur, les ventes d'articles, vêtements et jouets nous ont permis de vendre pour plus de 2 400 \$, en plus des petites boîtes de collecte de dons avec un autre montant de 181 \$. Ces activités nous ont permis de remettre un montant de 3 121,70 \$ à notre équipe qui marchera toute la nuit du 10 juin prochain. Nous sommes très fiers de nos bénévoles et aussi de notre communauté d'avoir démontré que nous sommes des gens généreux. Un très gros MERCI!

Comme l'été approche, les vacances aussi. Nous serons fermés du 23 juillet au 5 août inclusivement : réouverture le mardi 8 août. Pour l'aide alimentaire, vous pouvez laisser un message téléphonique et une responsable vous appellera dans un délai de 24 heures. Laisser votre nom, numéro de téléphone et la date et l'heure que vousappelez.

Bon été et au plaisir de nous revoir.

À bientôt,

Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

Les Filles d'Isabelle

La vie

Profiter de la vie, c'est comprendre que chaque instant de notre existence est précieux.

Quand la vie t'offre quelqu'un de spécial, ne te demande pas combien de temps ça durera, mais profite de chaque moment sans penser au lendemain.

Le plus important dans la vie est de constater que chaque au réveil, tu es vivant et tu es en forme.

Dans la vie, on ne fait pas ce que l'on veut, mais on est responsable de ce que l'on est.

Les 7 règles de la vie

1. Fais la paix avec ton passé pour qu'il ne dérange pas ton présent.
2. Ce que les autres pensent de toi n'est pas ton problème.
3. Le temps soigne presque tout. Sois patient.
4. Personne n'a la charge de ton bonheur. Sauf toi.
5. Ne compare pas ta vie avec celle des autres. Et ne les juge pas. Tu ne connais pas leurs épreuves.
6. Arrête de trop penser. Les réponses arriveront quand tu t'y attendras le moins.
7. Souris. Tu ne portes pas tous les problèmes du monde.

Unité – Amitié – Charité

Bonnes vacances! On se revoit le 27 septembre avec un dîner d'accueil pour l'année 2023-2024. Notre congrès d'état aura lieu le 19-20 septembre.

Monique Defoy,
Régente du cercle Madeleine de Verchère 1110

Jardins commémoratifs de Sainte-Elisabeth

Message de l'équipe pastorale : une page d'histoire se tourne!

En août 1945, quatre sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie arrivaient à Sainte-Agathe. Le curé de l'époque, l'abbé Gédéon Montminy, les avait demandées pour aider à l'éducation et à la formation des jeunes de la paroisse. Au fil des ans, plusieurs sœurs sont venues partager avec cœur leur savoir, leurs talents et leur temps.

Est venu maintenant – juillet 2023 – le moment, pour la communauté, de quitter ce milieu. Un nouveau service m'a été demandé au sein de ma Congrégation à Québec.

Au cours des 25 années vécues dans la belle région de Lotbinière, j'ai eu la joie de travailler et de partager avec plusieurs d'entre vous, que ce soit avec l'équipe presbytérale de l'Unité des Seigneuries, avec les jeunes et leurs parents dans la préparation aux sacrements, avec des bénévoles engagées dans chacune des paroisses, avec le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière, au sein de divers comités, en aidant à la liturgie, en étant présente à l'organisation et la participation aux J.M.J 2002 à Toronto, en apportant ma présence à l'école secondaire Beaurivage, etc. Vous vous doutez bien que je repars enrichie de tout ce vécu, enrichie de vous avoir connus et d'avoir communiqué à vos joies et à vos peines.

De tout cœur, je vous dis merci de votre accueil et de ce que vous avez été et êtes encore pour moi. Je vous dis au revoir et croyez que vous demeurerez présents dans mon cœur et ma prière.

Je vous souhaite de continuer de vivre avec foi dans l'unité et l'entraide, dans l'espérance et la joie! Que Jésus, Marie et Joseph vous bénissent et vous gardent heureux.

Avec affection,
Céline Savoie, S.S.C.M.

Une nouvelle saison : enfin l'été!

Avec ce printemps enfin bien installé avec son soleil et sa chaleur, il nous est maintenant permis de rêver et d'espérer la belle saison de l'été pour refaire nos forces et notre santé.

Au niveau pastoral, l'arrivée de juin est synonyme de fin d'année pastorale et d'évaluation. Notre évaluation de cette année se fera encore en deux temps : en grande équipe missionnaire le 7 juin et ensuite en équipe locale le 12 juin.

Notre Équipe pastorale a connu des changements importants ces derniers mois avec l'arrivée d'un nouveau membre, l'abbé Jonathan Chavez, à titre de prêtre associé (vicaire) et le départ de Bernard St-Hilaire qui a vu son statut pastoral changé pour devenir prêtre collaborateur. Bernard continue cependant à rendre service dans les messes dominicales, les baptêmes, les funérailles et messes dans les Résidences.

La prochaine année pastorale prendra une couleur particulière puisque ce sera en 2024 le 350^{ème} anniversaire du diocèse de Québec. Nous aurons sûrement des activités et des célébrations spéciales qui nous seront proposées le 13 septembre prochain lors du lancement diocésain de la nouvelle année pastorale.

Avec la fin de cette année pastorale, nous nous préparons également à souligner avec la communauté locale de Sainte-Agathe le 18 juin prochain le départ des sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie qui y sont présentes depuis 1945. Ces 25 dernières années de mission ont été assurées par plusieurs religieuses dont tout particulièrement Sœur Céline Savoie que nous remercions tout spécialement. Vous retrouverez plus de détails dans les Bulletins Paroissiaux à ce sujet.

En terminant, nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les personnes engagées dans chacune de nos communautés locales. Que le Ressuscité soit votre Compagnon de route chaque jour. Bon été à tous et toutes!

Votre Équipe pastorale locale : Denis Lalancette, Sylvie Bibeau et Christiane Guay

Club FADOQ Les Alouettes

fadoq

À la suite de l'assemblée générale du 13 mai dernier, le club FADOQ Les Alouettes vous présente son nouveau conseil d'administration :

Présidente	M ^{me} Chantal Dumont	418 561-3434
Vice-présidente	M ^{me} Monique Defoy	418 881-3121
Secrétaire	M ^{me} Marielle Bélanger	581 745-9273
Trésorière	M ^{me} Danielle Rochon (carte de membre)	418 433-0823
Administratrice	M ^{me} Colette Lamontagne (location salle)	418 881-3527
Administratrice	M ^{me} Lise Lamontagne	418 433-0872
Administratrice	M ^{me} Lucie Lamontagne	418 809-0289

Veuillez prendre note que nos activités à notre salle reprendront vers le 11 septembre. Au plaisir de vous y rencontrer!

Chevaliers de Colomb



La période de l'été est arrivée, c'est le temps des vacances, du camping, jardin et de la pêche, mais surtout, il ne faut pas oublier d'être prudent durant cette période estivale.

Le Conseil 9882 des Chevaliers de Colomb a tenu sa réunion de fin d'année le 3 juin dernier lors de laquelle il y a eu les élections pour les postes d'officiers.

Je tiens à remercier tous les officiers sortants pour l'année qui se termine et remercie tous les nouveaux élus.

Ma conjointe Chantale et moi tenons à vous souhaiter un très bel été et beaucoup de soleil et de plaisir avec vos proches.
Soyez prudents lors de vos déplacements!

Steeves Beaudry
Grand Chevalier, 9882 St-Apollinaire (sbeaudry123@live.ca)

Club des Lions



Bonjour à tous!

Nous avons tenu notre activité de vente de suçons pour ramasser des dons pour les maladies infantiles. La population a été très généreuse en nous permettant d'amasser 2085 \$ en dons. Merci à tous!

Avec l'été qui s'annonce, nous serons en mode relâche et vous reviendrons en forme dès septembre.

Nous vous parlerons alors de notre mission en tant que club Lions. Nous sommes aussi très intéressés à recruter de nouveaux membres, peu importe le temps que vous avez à offrir. Et les Lions, c'est aussi une belle façon de socialiser et mieux connaître notre communauté.

Bien sûr, notre armoire partage sera accessible pour les gens qui ont des besoins alimentaires.

Bon été à vous tous et profitez bien de chaque moment en famille et avec vos amis!

Nicole Rousseau
Club Lions St-Apollinaire

Procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 avril 2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 951-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé un plan d'ensemble immobilier composé de 24 immeubles de 16 logements dans le secteur de la rue des Voyageurs;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu de 1^{er} février 2023;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mars 2023 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que le règlement portant le numéro 951-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 953-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été modifiées;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE cette obligation vise les immeubles patrimoniaux, lesquels sont définis à l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objectif du règlement est d'éviter la démolition injustifiée des immeubles patrimoniaux et d'intérêts en établissant des critères d'évaluation à respecter avant d'autoriser une démolition;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mars 2023 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 20 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que le règlement portant le no 953-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 130, RUE BEAUDOIN

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2023-096 pour la propriété située au 130, rue Beaudoin;

ATTENDU QUE la demande de permis est pour la construction d'un garage détaché d'une superficie de 89.18 mètres carrés (m²);

ATTENDU QUE la superficie au sol de la résidence existante est de 78.53 m²;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2023-006 afin d'autoriser que le garage détaché excède la superficie au sol de la résidence de 10.59 m² et qu'il excède la superficie maximale de 4.12 m², alors que la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 pour la superficie d'un garage détaché est de 85 m² sans jamais dépasser la superficie au sol du bâtiment principal ;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 mars 2023;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2023-006 soit autorisée pour un garage détaché d'une superficie maximale de 85 m².

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE – 148, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2023-107 pour la propriété située au 148, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de remplacer une enseigne murale existante sur la façade principale et pour ajouter une enseigne murale sur la façade visible de l'autoroute;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2023-107 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 176, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-114 pour la propriété située au 176, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de remplacer la cheminée par une nouvelle cheminée de même type;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3

ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de permis numéro 2023-107 soit autorisée comme demandée.

Que la cheminée soit recouverte de tuiles imitant la brique afin de reproduire l'aspect patrimonial de la cheminée.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ROUTE 273 – 362, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-597 pour la propriété située au 362, route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de détruire le garage attenant au bâtiment principal en cours avant et qui sera remplacé par une terrasse au sol. Une porte et une fenêtre seront aussi ajoutés à la fondation pour donner accès à un nouveau logement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de permis numéro 2022-597 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

CPTAQ – 650, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 650, rang Bois-Joly, cadastre du Québec 3 383 512 ;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie totale d'environ 1.61 hectare, incluant l'aire d'exploitation et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 383 510 ;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007 mais, ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 19101-03-2023 adoptée le 6 mars 2023.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté le règlement numéro 953-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que le conseil municipal doit constituer un comité ayant pour mandat :

1. D'étudier les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux;
2. Accepter ou refuser les demandes de certificats d'autorisation de démolition;
3. Fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition.

ATTENDU QUE les séances du comité sont publiques et doivent comprendre une audition publique, lors de laquelle les personnes intéressées peuvent être entendues relativement à une demande d'autorisation de démolition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal

De désigner messieurs Daniel Laflamme, Jean-Pierre Lamontagne et Denis Desaulniers, conseillers municipaux, comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux en référence au Règlement numéro 953-2023.

INTENTION DE MODIFICATION DE L'ENTENTE SUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE (MUNICIPALITÉ PARTICIPANTE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-

Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent présenter un projet de modification d'Entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le responsable du centre de formation est venu présenter au Comité de sécurité incendie le projet d'achat du camion autopompe usagé de la Municipalité de Saint-Sylvestre;

ATTENDU QUE l'achat de ce camion permettra au centre de formation l'ajout d'un service ayant pour but dans un premier temps de combler les besoins en formation reliés à cet équipement et dans un deuxième temps de mettre ce véhicule à la disposition des municipalités, de façon temporaire, en cas de bris ou de réparation;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière recommande aux municipalités l'ajout d'un service à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Qu'il décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer au projet de modification de l'Entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans la MRC de Lotbinière et à assumer une partie des coûts;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Agapit organisme responsable du projet.
-

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour octroyer un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait aux services professionnels pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées.

OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES AUX ÉTANGS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la vidange et la disposition des boues aux étangs de la Municipalité de Saint-Apollinaire, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Services environnementaux Clean Harbors Québec inc.	314 936.31 \$
Simetech environnement inc.	341 880.76 \$

GFL services environnementaux	375 939.51 \$
Excent environnement inc.	656 127.83 \$
Environnement Terra Vestra inc.	685 598.22 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Services environnementaux Clean Harbors Québec Inc., pour la somme de 314 936.31 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2023

Avis de motion est par les présentes donné par Denis Desaulniers, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro 955-2023 décrétant l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Gingras.

INTENTION À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DIAGNOSTICS CONCERNANT LE REGROUPEMENT PROGRESSIF DES SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MR DANS LA MRC DE LOTBINIÈRE ET HORS MRC - (MUNICIPALITÉ PARTICIPANTE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-

Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Forterville, Parisville, Sainte-Françoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de l'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Qu'il décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a signé une convention avec le ministre de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ATTENDU que dans ladite convention, il est stipulé que la Municipalité doit transmettre à la ministre une résolution confirmant son engagement à titre de client partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part correspondant à la subvention de la ministre spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser monsieur Marc-Olivier Laprise à déposer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 35 000 \$;

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou la mairesse suppléante Prescilla Bégin et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 954-2023 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro 954-2023 décrétant les heures d'ouverture de la piste de motocross.

SUBVENTION AUX SCOUTS DU 127^E GROUPE AGAPOGIL

ATTENDU QUE le groupe scout Agapogil a déposé une demande écrite à la Municipalité afin de leur octroyer un soutien financier pour mener à bien leur mission de contribuer à l'éducation sociale des jeunes;

ATTENDU QUE parmi les 44 jeunes inscrits cette année, 17 sont résidants de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ce regroupement, la somme de 850 \$ pour les 17 enfants de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QU'il y a eu réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le 11 septembre 2006, la Municipalité a fermé et aboli, par la résolution numéro 13326-2006, l'ancien chemin montré à l'originaire, qui part du rang du Bois-de-l'Ail et qui rejoint la petite route du Bois-de-l'Ail traversant les anciens numéros de lots 327 et 376;

ATTENDU QU'une parcelle de ce chemin porte maintenant les numéros de lots 3 964 872 et 3 964 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE les propriétaires adjacents utilisent ces lots depuis des décennies,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder gratuitement à Mme Johanne Savard et M. Guy Ouellet, le lot 3 964 872 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

De céder gratuitement à M. Bernard Ouellet et M. Guy Ouellet, le lot 3 964 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou la mairesse suppléante Prescylla Bégin et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes relatifs à cette cession.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 19108-03-2023 adoptée le 6 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES 2023

ATTENDU QUE la Classique des Étoiles Frimas, aux profits de la

Fondation Philippe Boucher, se tiendra le samedi 3 juin 2023;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher qui vient en aide aux enfants malades, handicapés et défavorisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à cette activité pour un coût total de 1 310 \$ afin de soutenir généreusement ces enfants de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE JOLIBOIS

ATTENDU QUE le Centre de la petite enfance Jolibois a déposé une demande écrite à la Municipalité afin de leur accorder une contribution financière;

ATTENDU QUE cette année l'organisme tient à souligner 40 années d'existence et, ainsi, offrir un moment précieux afin de souligner le travail de leurs employés, en tenant un Gala Reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une contribution financière de 100 \$ au Centre de la petite enfance Jolibois.

Adopté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT
956-2023**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro 956-2023 modifiant le Règlement numéro 593-2007 et ses amendements afin de modifier le chapitre 7 sur les tarifs des permis et certificats.

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 956-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO
593-2007 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE
MODIFIER LE CHAPITRE 7 SUR
LES TARIFS DES PERMIS ET
CERTIFICATS**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE certains projets demandent plusieurs heures d'étude de la part de différents intervenants ou comités de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1er mai 2023 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QU'un projet de règlement portant le no956-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**PIIA PATRIMOINE - 828, RANG
DU BOIS-DE-L'AIL**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-142 pour la propriété située au 828, rang du Bois-de-l'ail ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à ajouter un toit à la galerie avant de la résidence;

ATTENDU QUE selon le répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière, le bâtiment principal a une valeur patrimoniale supérieure;

ATTENDU QUE la préservation du patrimoine immobilier est une composante de l'aménagement et de l'occupation durables des territoires;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QUE la demande de permis numéro 2023-142 soit autorisée comme demandé conditionnellement à l'utilisation de la tôle traditionnelle à baguettes ou à joints pincés comme revêtement de la toiture de la nouvelle galerie.

Adopté à l'unanimité.

**PIIA PATRIMOINE - 99, RUE
PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2023-160 pour la propriété située au 99, rue Principale;

ATTENDU QUE les travaux consistent à refaire le recouvrement de la toiture de la galerie avant en bardeaux d'asphalte ouen tôle émaillée ;

ATTENDU QUE la propriété est située dans le noyau villageois traditionnel et que selon le répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière, le bâtiment principal a une faible valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE la préservation du patrimoine immobilier est une composante de l'aménagement et de l'occupation durables des territoires;

ATTENDU QU'il est recommandé que les interventions sur un bâtiment patrimonial puissent rétablir graduellement les éléments plus adaptés à l'âge et au style du bâtiment;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QUE la demande de permis numéro 2023-160 soit autorisée pour le recouvrement de la toiture de la galerie avant en tôle émaillée, mais refusée pour l'utilisation du bardage d'asphalte.

L'utilisation de la tôle à baguettes est fortement recommandée mais non obligatoire.

Adopté à l'unanimité.

**PIIA PATRIMOINE -
ACCEPTATION DE 3
DEMANDES**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- La demande de permis no 2023-148 pour la propriété située au 61, rue Principale afin de refaire le recouvrement de la toiture du garage attenant du même type de recouvrement de bardeaux d'asphalte que la résidence ;
- La demande de permis no 2023-128 pour la propriété située au 40, rue Rousseau afin de restaurer la véranda existante en façade du bâtiment principal selon les recommandations de l'architecte-conseil ;

- La demande de permis no 2023-156 pour la propriété située au 44, rue de l'Église afin, entre autres, de faire l'installation d'une clôture de bois sur la propriété ;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QUE toutes ces demandes de permis soient autorisées comme présentées.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN POUR UN POSTE DE JOURNALIER AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports souhaite offrir un service de qualité à la population et que les besoins en entretien sont grandissants;

ATTENDU QUE Monsieur Réjean Lafleur, préposé à l'accueil et à l'entretien au Centre multifonctionnel depuis 2015, effectue un travail de grande qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1

ET RÉSOLU à l'unanimité;

De modifier le poste de préposé à l'accueil et à l'entretien au Centre multifonctionnel de Monsieur Lafleur, pour un poste de journalier pour le service des loisirs et des sports;

Et ce, rétroactivement à partir du 17 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UNE ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE POUR LE CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU que l'éducatrice spécialisée du camp de jour 2022 souhaite revenir en poste pour la saison 2023;

ATTENDU QU'un excellent travail a été effectué en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3

ET RÉSOLU à l'unanimité;

D'embaucher Madame Mya Montminy, à titre d'éducatrice spécialisée pour la saison 2023, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail sera variable et à temps partiel, de la mi-avril jusqu'au mois de mai, et à temps complet, de juin à août 2023.

Le conseil municipal autorise Monsieur Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 806-2017 SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE GINGRAS

ATTENDU QUE le Règlement no 806-2017 est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE certains véhicules stationnés dans l'emprise de la rue Gingras nuisent à la visibilité, à la bonne circulation et à la sécurité des enfants qui fréquentent l'école des Quatre-Vents;

ATTENDU QU'un groupe de citoyens de la rue Gingras réclament une modification à la réglementation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 avril 2023 par Denis

Desaulniers, conseiller no 5, et qu'un projet de ce règlement a été présenté séance tenante;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité;

Qu'un règlement portant le no 955-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 957-2023

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro 957-2023 modifiant le règlement de branchement.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

AUGMENTATION DES HEURES D'UNE EMPLOYÉE DU COMPTOIR DE LA SAAQ

ATTENDU QUE Madame Line Lefebvre est à l'emploi de la Municipalité depuis 2017;

ATTENDU QUE le comptoir de la SAAQ est de plus en plus achalandé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6

ET RÉSOLU à l'unanimité;

D'augmenter le nombre d'heures de travail de madame Lefebvre à 28 h/semaine.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière a informé la

Municipalité de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment patrimonial, situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif transmis par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer à la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, une offre d'achat conditionnelle à l'obtention de subventions nécessaires à la réalisation du projet et conditionnelle aux résultats des appels d'offres;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a appuyé, par résolution, la création d'un pôle culturel régional dans l'église de Saint-Apollinaire, lors du conseil des maires du 12 avril 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une résolution lors du conseil des maire du 12 avril 2023, afin d'octroyer à la Municipalité de Saint-Apollinaire une subvention de 500 000 \$, via le Fonds régions et ruralité, volet 1, pour la création du pôle culturel régional;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Saint-

Apollinaire transmette au Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) une demande d'aide financière bonifiée dans le cadre du projet « Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture ». La demande de subvention au CPRQ représente 50 % de cette évaluation (coût net) et la contribution de la Municipalité sera de 50 % minimum, tout dépassement de coût étant à la charge de la Municipalité;

QUE la Municipalité envisage d'autres sources de financement telles qu'un règlement d'emprunt, financement populaire et autres subventions applicables au projet;

QUE le maire Jonathan Moreau soit autorisé à signer cette demande d'aide pour et au nom de la Municipalité et à représenter la Municipalité au sujet de ce projet et de la demande d'aide auprès du CPRQ.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 954-2023 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DU CIRCUIT DE MOTOCROSS MX ST-APO POUR LA SAISON 2023

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer les heures d'ouverture de ce circuit de motocross MX ST-APO;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 avril 2023, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'un projet de ce règlement a été présenté séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6

ET RÉSOLU à l'unanimité;

QU'un règlement portant le no 954-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2023

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Sintra inc.	620 483.23 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	633 515.06 \$
Pavco	755 629.16 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	839 019.65 \$
Pavage U.C.P. inc.	865 438.35 \$
Eurovia Québec Construction inc.	944 220.92 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Sintra inc., pour la somme de 620 483.23 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux de la route des Rivières, les rangs Saint-Lazare, Bois Joly, Bois Franc et de la rue Industrielle au montant

estimé avant taxes à 471 247 \$, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés aux carrières/sablières.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière a informé la Municipalité de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment patrimonial, situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif transmis par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé à la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, un projet de bail et une offre d'achat conditionnelle à l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a appuyé, par résolution, la création d'un pôle culturel régional dans l'église de Saint-Apollinaire, lors du conseil des maires du 12 avril 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une résolution lors du conseil des maires du 12 avril 2023, afin d'octroyer à la Municipalité de Saint-Apollinaire une subvention de 500 000 \$, via le Fonds régions et ruralité, volet 1, pour la création du pôle culturel régional;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire transmette au Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) une demande d'aide financière bonifiée dans le cadre du projet « Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture ». La demande de subvention au CPRQ représente 50 % de cette évaluation (coût net) et la contribution de la Municipalité sera de 50 % minimum, tout dépassement de coût étant à la charge de la Municipalité;

QUE la Municipalité envisage d'autres sources de financement telles qu'un règlement d'emprunt, financement populaire et autres subventions applicables au projet;

QUE le maire Jonathan Moreau soit autorisé à signer cette demande d'aide pour et au nom de la Municipalité et à représenter la Municipalité au sujet de ce projet et de la demande d'aide auprès du CPRQ.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 19149-05-2023 adoptée le 1er mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

Municipalité de St-Apollinaire

11, rue Industrielle

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
221	Réceptionniste/agente de bureau
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative – taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Isabelle Larose – secrétaire administrative – comptabilité
241	Stéphanie Gaudreau, directrice des communications



(20, rue Terry-Fox)

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours



Matières résiduelles (ordures, recyclage, compost)

Tél. : 418 881-3996, poste 222
regie@st-apollinaire.com

L'horaire des collectes est disponible sur le site web de la Municipalité, dans la section *Services*, sous l'onglet *Matières résiduelles*.



Tél. : 418 881-7227

Heures d'ouverture régulières :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

Horaire estival (jusqu'au 25 août inclusivement) :

Lundi au mercredi : 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 20 h

Vendredi : 8 h 30 à 15 h



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223

Urgences : 418 808-9406 (en tout temps)

Bibliothèque Au jardin des livres

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Heures d'ouverture

Dimanche	9 h à 12 h
Lundi	Fermée
Mardi	13 h 30 à 20 h 30
Mercredi	9 h à 11 h 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	15 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermée
Samedi	9 h à 12 h

Service incendie

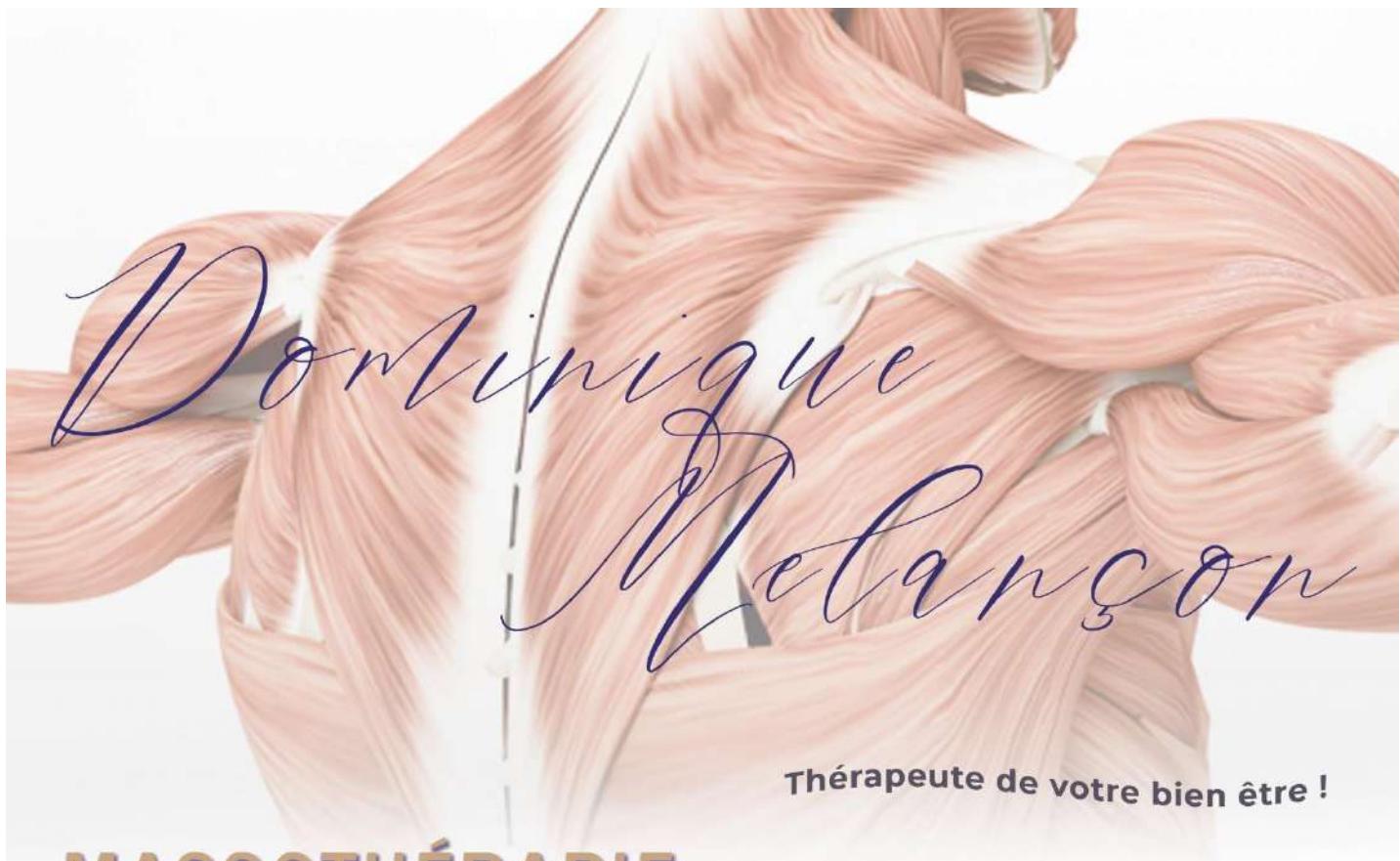
Pour permis de brûlage ou informations (non-urgentes)

Tél. : 418 881-3996, poste 238

Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du Service : Martin Miller





Thérapeute de votre bien être !

MASSOTHÉRAPIE

La massothérapie est une forme de thérapie manuelle qui travaille le corps dans son ensemble. Cette approche cible principalement les muscles du corps et, par la bande, les articulations. Elle vise à améliorer ou entretenir les capacités physiques d'une personne.

MYOFASCIALOGIE

La thérapie myofasciale traite la douleur à sa source en libérant les tensions traumatiques, en rétablissant le flux énergétique et en facilitant l'intégration du mouvement, de l'émotion et de la sensation dans notre corps. pour éliminer la douleur et restaurer le mouvement.

REIKI USUI

Le Reiki détend les muscles, soulage la douleur, réduit l'angoisse et augmente le sentiment de bien-être. Agit sur le physique, le mental, l'émotionnel et le spirituel.La meilleure façon pour comprendre ce que sont les soins énergétiques et d'en ressentir les bienfaits c'est de venir l'essayer!

Massothérapie Dominique Melançon

Sur rendez-vous seulement : 581-985-5229

Massothérapeute certifié

Thérapeute soins énergétiques certifié.